Rapporteurs

SCHAFFHOLD	**Dolores**
WERMELINGER	**Sandra**

Compte-rendu
Conseil participatif 2 - groupe A - 19 Avril 2010

Personnes présentes

Les habitants

Dolores SCHAFFHOLD
Sandra WERMELINGER
Jean Pierre ABAD
Muriel ALLEMAND
Laure CCAYOL
Nathalie BOUYLOT
Benoit CUNY
Roland ERNY
Joelle LANDRI
Melle LEIB
Adrien LENA
Christiane MARTELLO
Nathalie MONNIER
Espedito ROVERE
Jawad SADEL
Dominique SANTISTEBAN
Martial SCHWARTZENTRUBER
Christian VALDENAIRE
Alain WINCKELMULLER
Paul ZAGLIA

Le collège des élus et le comité de pilotage

Jo SPIEGEL, Maire
Myrna JACQUIN, Adjointe au Maire, ville de Kingersheim
Raymond SCHMITT, Adjoint au Maire
Alain BRISSIAUD, Adjoint au Maire
Michel CHERAY, Adjoint au Maire
Daniel LEGGERI, Adjoint au Maire
Annabelle SCHWEITZER, Adjointe au Maire
Andre BARTHELME, Conseiller Municipal
Jacqueline BERINGUIER, Conseiller Municipal
Jeanine BORKERT, Conseillère Municipale
Anne BRUNER, Conseillère Municipale
Jacques CUNY, Conseiller Municipal
Véronique SIMON-CHAMBAUD, Conseillère Municipale
Monique STIERMANN, Conseillère Municipale

Dominique JORAND, Conseillère Municipale
Danièle NAM, Conseillère municipale, ville de Kingersheim
Thierry YOH RECHAM, Directeur Général des Services Techniques
Lorraine RUCH, Directrice de Cabinet
Dominique COLLIN, Responsable Service Culture et évènements
Laurence SCREMIN, Responsable service Enfance et Sport
Tania TESSARO, Services techniques
Julien PECHIN, Services techniques
Loïc MARTIN, Services techniques espaces verts
Christian WADEL, Responsable police municipale

Les partenaires

Alain BARRERE, cabinet REDD
Pia BAUMLIN, Présidente du Club de l'amitié
Olivier GARRABE, Responsable JOKARI
Jean-François LE KAIM, Amicale de Tir de Kingersheim
Véronique MOURET, FCPE
Manon SCHWEITZER, Conseil municipal des enfants
Jean-Michel BERSOT, Président du Club Vosgien
Adeline BLUM, M2A
Claude FELHMANN, Président TCK
Stéphanie KISZKO, Présidente PEEP Kingersheim
Boris MAKSIMOVIC, Chef de Corps des Sapeurs Pompiers
Michel NAM, Président, CCVA
Philippe SCHLIENGER, Directeur CREA
Guillaume STENGEL, Principal du Collège Emile ZOLA
Elodie THUET, M2A
Claude WILLIG, Les brochets de Mulhouse
Madame la directrice de l' AURM

L'équipe assistante à maîtrise d'ouvrage

Gaétan ALARY, géographe-urbaniste, La Fabrique Urbaine
Gille GALLINET , écologue, Atelier d'Ecologie Urbaine

INTRODUCTION

Exposé des objectifs

L'équipe, après un discours de bienvenue de M Le Maire, a souhaité rappeler le calendrier de la mission de programmation. Après une première phase de diagnostic, la mission entre aujourd'hui dans une seconde phase visant à définir une stratégie de programmation. Après un premier conseil participatif portant sur le diagnostic du site (1 Avril), il s'agit à présent d'échanger sur les pistes de programmation du futur parc.
L'équipe rappelle qu'une troisième phase d'étude permettra d'approfondir les pistes de programmation, d'intégrer les éléments issus de la concertation et de formaliser le programme. Il est rappelé que le programme une fois finalisé sera présenté en Forum Débat.

A ce stade de la réflexion, l'équipe souhaite faire un point sur la méthode de travail et sur les règles du jeu de la concertation. L'équipe rappelle les éléments suivants ;

.la nécessité de s'écouter et de permettre à l'ensemble des participants de s'exprimer. Le conseil participatif doit permettre de passer d'une parole individuelle à un point de vue collectif.
.le conseil participatif a pour objectif de permettre un échange sur les pistes de programmation : les fonctions et les usages du futur parc. Il ne s'agit pas de présenter et de débattre sur le projet final. Le travail de programmation constitue une étape préalable à l'étape de projet qui viendra « figer » le contenu et le dessin du parc ;
.la démarche de programmation fonctionne de manière itérative, par approfondissements successifs ;
.la nécessité à terme de restreindre le champ des possibles pour des raisons de surface disponible, de cohérence et de priorités ;
.il ne s'agit pas de décider dans le cadre de ces ateliers mais de proposer, d'écouter les points de vue avancés pour parvenir à définir des priorités. Il est important de rappeler que lors de la dernière phase de travail les élus arbitreront sur ce qu'ils souhaitent retenir des propositions.

Déroulement de l'atelier

L'échange s'est déroulé en plusieurs temps :
. Synthèse du conseil participatif du 01 Avril (réalisée par les rapporteurs de chaque groupe) ;
. Une présentation des pistes de programmation et des thèmes à aborder dans le cadre de l'atelier ;
. Un temps de parole et de débat avec les habitants ;
. Un temps de synthèse et de définition des premières priorités.

SYNTHESE DU PREMIER CONSEIL PARTICIPATIF

La première partie du conseil participatif s'est déroulée en séance plénière. Les rapporteurs de chacun des groupes sont venus présenter les comptes-rendus du conseil précédent.

1 – Présentation du Groupe A : Sandra WERMELINGER et Dolorès SCHAFFHOLD

Comparaison avec les parcs du territoire Mulhousien et première vision du parc de Kingersheim

- Un constat partagé sur le ***déficit d'offre en espaces verts sur Kingersheim et Mulhouse.***
- Une pratique des **espaces verts extérieurs au territoire** (Illzach, Sausheim..) mais porteuse de contraintes (accés voiture, faible épaisseur relationnelle…).
- Un regard critique sur les ***pratiques individuelles liées*** *à l'habitat pavillonnaire. Une recherche d'espace public.*
- Un besoin d'***espace public de rencontre*** en complément des ***jardins individuels*** des habitants de Kingersheim.
- Le besoin d'un ***espace porteur de convivialité***.
- Une attente de ***lieu de vie*** sur la commune où la ***programmation en évènementiel*** et/ou l'implantation d'un ***espace de convivialité*** permettront d'attirer un ***public le plus large possible***.
-

L'accessibilité et le stationnement

- Un paradoxe : un parc qui ***favorise la pratique du vélo et de la marche à pied*** avec des pistes aménagées : une réflexion à plus large échelle sur les parcours piétons / un parc qui doit rester ***accessible aux voitures***, en lien avec les équipements sportifs et avec la caserne.
- La nécessité d'un ***stationnement*** mais la volonté d'éviter d'inonder les alentours du parc de voitures. / possibilité de délocaliser une partie du stationnement sur le terrain à l'arrière du Collège dans le cadre des aménagements envisagés (aménagement d'espaces sportifs et d'aires de stationnement pour les professeurs) ;
- Une suggestion de **traitement paysager du stationnement** en lien avec l'identité du parc (plantation…) ;
- Une ***rue de Pfastatt essentielle*** sur laquelle s'***accroche le parc*** : Un lien automobile (double sens) vital afin d'éviter la « mise à l'écart » des quartiers Ouest et Sud-Ouest de la ville. Un souci d'***intégration de la place des vélos et des piétons*** sur cette rue. Une rue qui selon la Mairie devrait faire l'objet d'un ***réaménagement futur.***

Ecologie

- Un parc le plus possible ***en rapport avec la forêt et les gravières*** qui constituent son environnement ;
- Un parc qui assure une ***continuité écologique*** avec les gravières et la forêt ;
- Un parc qui pourrait être ***raccroché aux gravières qui l'entourent*** : prise en compte de l'***effet barrière des tennis***,
- Une opportunité pour la commune de ***racheter certains des étangs***, les ***contraintes à prendre en compte en termes de propriété*** ;
- L'idée de la ***présence de l'eau*** dans le parc comme un élément permettant de ***rappeler son environnement*** ;
- Une ***démarche écologique qui oriente le choix des essences du parc***.
- Des ***méthodes de gestion à mettre en place*** en lien avec les préceptes écologiques.

Publics

- Un parc ***fédérateur*** qui propose des ***espaces pour tous*** : les enfants, les actifs, les séniors et les ados ;
- Un travail spécifique afin de ***fédérer les adolescents / un public contraignant*** : idée de travail spécifique avec le collège ou avec le CME.

Les limites et les franges du parc

- Un parc ***ouvert et en lien avec le cœur vert environnant***.
- Un parc ouvert intégrant dans son réaménagement les terrains de tennis mais qui doit être ***protégé du vandalisme*** (exemple de la bulle de tennis)
  Un parc comme un ***espace protégé des véhicules motorisés*** et qui ***favorise la promenade en toute sécurité*** (notamment des enfants) ;
- Un ***travail spécifique sur la limite*** : ***registre différent*** pour les clôtures, possibilité de ***travailler la limite sans clôture*** (talus, fossé…etc.), possibilité d'envisager des ***sous-espaces au sein du parc***.
- Un travail spécifique sur les tennis.
- Une ***frange ouest à intégrer au parc : une continuité Nord-Sud douce***. La nécessité de bien prendre en compte l'accès aux différentes maisons individuelles.
- Un débat est engagé sur la question de la **présence des chiens** à l'intérieur du parc si ce dernier est ouvert (crottes, fonctionnement des sanisettes, espace dédié, sac « Toutounet »…).

Quelques pistes de programmes

- Un kiosque ou un espace couvert, un espace pour les chiens, une réflexion sur le caractère ludique du lieu et sur le rôle à faire jouer à l'imagination des enfants, des refuges pour insectes et animaux, un coin pique nique…

2 – Présentation du Groupe B : Karine FISCHER, Marc GRISS et Jean-Pierre BOCQUET

Comparaison avec les parcs du territoire Mulhousien et première vision du parc de Kingersheim

- Un besoin de ***parc fédérateur*** en complément des ***jardins individuels*** des habitants de Kingersheim ;
- Un ***parc d'exception*** en tous points de vue, capable d'attirer ***toutes les tranches d'âge*** et d'assurer un rôle de ***lieu d'échange et de convivialité ;***
- Un parc qui est l'***avant scène de la forêt***, avec de nombreux **arbres** et avec l'***eau comme élément central ;***
- Un parc aux ***multiples ambiances***, où l'on puisse ***s'évader ;***

L'accessibilité et le stationnement

- Un parc qui s'accroche sur ***un axe essentiel*** : la ***rue de Pfastatt*** ;
- Un volonté de ne **pas modifier le plan de circulation** sur les rues Pierre de Coubertin et Pfastatt pour ne pas géner le fonctionnement résidentiel et l'accès aux équipements ;
- Un parc où l'on accède facilement en ***vélo*** : la nécessité d'une ***piste cyclable rue de Pfastatt*** ;
- Un parc où on puisse aussi accéder en ***voiture*** : un ***stationnement réfléchi*** et d'une ***taille mesurée***, ***mutualisé avec le stationnement des équipements*** et ***regroupé en un seul lieu*** ;

Les franges du parc

- Un parc majoritairement ***ouvert***, où les ***programmes*** sont ***disposés en fonction des risques*** ;
- Une ***clôture*** au registre ***différent de la grille*** si le parc devait être fermé : ***haie, ruisseau…etc*** ;
- Une ***rue de Pfastatt*** qui devient une ***« rue parc »*** qui permet d'assurer des ***continuités écologiques*** avec la forêt et qui anticipe l'***extension au sud*** ;
- Une ***rue Pierre de Coubertin*** qui devient un ***« espace apaisé »*** qui favorise la ***connexion du parc avec les équipements et qui valorise le piéton*** ;
- Des terrains de **tennis couverts intégrés au parc** : mur végétal, peinture…etc.

Quelques pistes de programmes

- Jardin zen, labyrinthe de verdure éducatif, ruisseau, kiosque à musique, cabanes pour enfants, théâtre de verdure, coin pique-nique, jeux de découverte autour de la nature…etc.

RELEVE DES DEBATS DU SECOND CONSEIL PARTICIPATIF

1 – Un parc à géométrie variable / de mise en relation

La problématique de la mise en relation du parc a été abordée dans un premier temps avec la question des accroches et des traversées principales. Il a été précisé que le parc avait une double vocation : un espace de destination, où l'on se rend pour se promener et un espace de mise en relation que l'on traverse au quotidien.

Les traversées principales, présentées sous forme de schéma, devront permettre aux habitants de traverser le parc sans forcément se promener à l'intérieur. Elles sont principalement destinées aux usagers des équipements qui bordent le futur parc, mais permettront à tous de relier deux lieux de la ville (la Strueth et la mairie par exemple) en traversant un environnement qualitatif.

Les membres du conseil participatif réagissent sur plusieurs éléments :

.Si le traitement des liens doux (promenade, traversées) à travers le parc est un élément important les habitants souhaitent que soit intégrée à la réflexion la place des piétons et des cycles sur les voies adjacentes.

.L'accès au parc doit être pensée en privilégiant une multiplication des accès pour faciliter le rapport aux divers quartiers environnants et tirer parti de cette situation centrale, « au carrefour de.. ». Il ne s'agit pas de réfléchir à une seule entrée « monumentale » qui aurait pour défaut de concentrer les flux. Si l'accès au niveau des rues de Pfastatt et de Pierre de Coubertin est important il ne peut être considéré comme le seul accès.

.L'idée d'inscrire le parc sur les rues de Pfastatt et les rues Pierre de Coubertin doit s'accompagner d'une réflexion particulière sur les seuils / contrôle d'accès à mettre en place avec le parc et sur la réduction des vitesses de circulation sur ces axes. Il s'agit en effet d'éviter : les traversées intempestives de piétons et en particulier les enfants, le développement de stationnement anarchique sur le parc, la circulation d'engins motorisés à l'intérieur du parc (scooter…).

2 – Un parc ouvert

L'équipe effectue un rappel relatif aux éléments de débat issus du précédent atelier sur la question de l'ouverture / fermeture du par et sur la notion de limite. Si le parc doit être ouvert pour donner le sentiment qu'il s'ouvre sur la ville et les espaces naturels qui le bordent il est important de bien penser au traitement d'une limite, à la protection des usagers et notamment des enfants, au risque de vandalisme…

Pour avance sur cette question, l'équipe présente différentes solutions de traitement de la limite : des traitements de limite physiques et visuels (mur, haie dense, clôture), des traitements de limite symbolique qui laisse passer le regard (bosses, espace planté en creux, parvis, espace planté de transition…etc.).

Les membres du conseil participatif réagissent sur plusieurs éléments :

.Les habitants défendent l'idée d'un parc ouvert et dans cette optique ne trouvent que peu d'intérêt à des solutions de traitement de limites physiques qui soit fermées et défensives (clôtures, haies, murs d'enceintes). Il est préféré la notion de limite symbolique sous la forme de boisements de transition, de parvis aménagé, de fossé planté..

.En fonction du contexte, il est proposé que soit envisagé un panachage entre les types de traitement de limites. L'équipe de La Fabrique Urbaine souligne l'intérêt d'une telle composition des limites en précisant à titre d'exemple que la façade du parc donnant sur les gravières ne sont pas de la même nature que les façades du parc donnant sur les maisons individuelles ou sur les équipements de la rue Pierre de Coubertin.

3 – Des franges intégrées

L'équipe a présenté aux habitants la stratégie concernant les franges du parc. Il s'agira de traiter différemment les franges naturelles en contact avec les gravières (Ouest et Sud) et les franges urbaines en contact avec la ville (Nord et Est).

Des précisions concernant la rue de Pfastatt ont été apportées. Afin d'assurer une meilleure continuité écologique entre le parc et la gravière Sud, il a été proposé le déplacement des terrains extérieurs. Il s'agira de les regrouper en face du club de tir et de traiter leur limite de manière à l'intégrer au parc.

La rue Pierre de Coubertin constitue la frange urbaine du parc. Elle permet d'aménager l'interface ville/parc. Il s'agit par cet aménagement de travailler :

- l'inscription des équipements sur la rue Pierre de Coubertin,
- un parvis réversible et mutualisé pour les équipements,
- de limiter la vitesse et la place de la voiture sur la rue Pierre de Coubertin transformée en espace de partagé,

Le traitement de la frange du parc sur la rue Pierre de Coubertin implique de retravailler le stationnement sur cette rue. Suite aux remarques faites par les habitants lors du précédent conseil participatif, l'équipe présente aux habitants différentes modalités de gestion du stationnement en frange du parc.
Le projet d'aménagement du stationnement du Collège est présenté. Ce projet prévoit la réalisation d'une aire de stationnement de 52 places sur le terrain libre situé à l'arrière du Collège ainsi que d'un terrain de sport de 80m x 50m. Hors période de fonctionnement du collège, cette poche de stationnement sera mutualisée (ouverture aux usagers du parc le week end par exemple). Ce projet permet donc d'augmenter l'offre de stationnement public sur le secteur.

Les membres du conseil participatif réagissent sur plusieurs éléments :

.La question est posée de la « protection » à réfléchir pour les résidents habitants en frange immédiate du parc : à l'Ouest et au Nord du parc. La fréquentation future du parc est perçue comme une atteinte potentielle à l'intimité des riverains. Les aménagements devront prévoir de canaliser les flux piétons et d'imaginer un traitement de la limite qui soit adapté.

.S'il est important que le parc soit ouvert et s'il est convenu de la nécessité envisager la suppression des clôtures actuelles, il faut également trouver un moyen pour que les cheminements piétons ne se fassent pas à proximité immédiate des résidences privées. Sur la frange Ouest du parc, La Fabrique Urbaine précise que la distance entre les tennis et les premières habitations permet de redessiner les espaces en travaillant : l'accès carrossable aux équipements, l'accès carrossable aux pavillons, une continuité piétonne Nord-Sud, une limite paysagère au parc..

.Le traitement de la rue de Pfastatt doit intégrer la nécessité de prévoir des aménagements pour les piétons et les cycles. Cependant, il est précisé que l'épaisseur de la rue est fortement contrainte. Les aménagements au niveau du parc devront intégrer les possibilités d'intervention en amont et en aval.

.La présence du stand de tir fait l'objet d'un débat. La question du risque lié à la présence d'armes dans un espace public est posée. L'opportunité d'un déplacement est interrogée. M. le Maire répond que le déplacement de l'activité tir ne fait pas partie du contrat et qu'elle ne peut être envisagée à court-terme faute de moyens. La Fabrique Urbaine précise que la crainte mise en avant par certains habitants relève de représentations. Il s'agit donc d'avoir une attention particulière à l'intégration de cet équipement dans le parc, au traitement du bâtiment après démolition des tribunes du foot.

.La rue Pierre de Coubertin est présentée comme devant rester circulé mais devrait être traitée comme un espace de partage sur l'ensemble du linéaire en permettant de réduire la vitesse sur l'ensemble de la rue. La Fabrique Urbaine précise que la dimension financière risque de conduire la Ville à limiter les aménagements au secteur des équipements.

.Plusieurs solutions d'implantation du stationnement sont proposées par La Fabrique Urbaine et font l'objet d'un débat. La question est posée du juste dimensionnement du nombre de place. Il précisé que le nombre de place lors du fonctionnement quotidien des équipements était très suffisant mais que le problème se posait lors des grandes manifestations. Il est aujourd'hui difficile de dimensionner le nombre de places en fonction d'évènements exceptionnels tels le festival Caméléon.
Après débat avec les habitants il semble que la solution la plus avantageuse consisterait à maintenir du stationnement perpendiculaire sur la rue de Coubertin sur un seul linéaire. Il s'agit ainsi de limiter l'impact sur le nombre de places de stationnement, de réduire l'épaisseur et son impact sur la rue, d'utiliser la rue pour desservir les places de stationnement et de limiter ainsi le coût d'aménagement.

.Il est précisé que la rue Pierre de Coubertin était fortement utilisée le matin et le soir pour la dépose des enfants. Le parvis envisagé par la Ville et la Fabrique Urbaine devra intégrer cette fonctionnalité.

4 – Un paysage de reconquête / un parc écologique

L'équipe a présenté aux habitants la stratégie concernant l'écriture paysagère du parc. Il a été proposé que l'écriture du parc soit dans la continuité de la forêt qui l'environne : il s'agit en effet de créer un parc qui soit l'avant-scène de la forêt et ne constitue un paysage en opposition complète avec son environnement (comme un parc tropical ou japonisant par exemple).

L'équipe a ainsi proposé :
.une palette végétale qui soit dans la continuité de celle présente dans les gravières ;
.de rechercher la présence de l'eau sur le site en reprenant la forme des étangs environnants, afin notamment de recréer une continuité éco-systémique ;
.de valoriser la dimension pédagogique du futur parc autour de la notion de paysage d'interprétation. Il est important que le paysage proposé puisse permettre des interprétations, que le public puisse les observer et les comprendre. Cette vocation pédagogique, outre les écosystèmes locaux, pourrait évoquer et communiquer autour de la dépollution des eaux et des terres
.la possibilité de jouer sur le nivellement du parc par la constitution d'espaces en creux ;

L'équipe a présenté les grands principes de la démarche écologique du parc. Il s'agit de prendre en compte deux échelles de travail : XL (le parc dans son environnement) et S (le parc lui-même). L'équipe a précisé que l'équipe de conception du parc devra intégrer dans sa réflexion la division du parc en deux milieux différents : sain et pollué. Il s'agira de placer les programmes en fonction des contraintes de pollution.

L'équipe propose qu'en lien avec la présence d'un sol pollué sur le secteur, il puisse y avoir une réflexion spécifique sur la visibilité de la « pollution ». Dans une optique écologique, il est important de ne plus nier la présence d'un sol pollué dans le cadre des aménagements du futur parc. L'équipe La Fabrique Urbaine précise qu'il n'est pas possible d'envisager une dépollution en profondeur du parc dans le cadre du projet. Il est proposé en revanche de mettre en place un système de dépollution par les plantes (« phytoremédiation ») sur une petite partie du parc. Cet espace clos permettrait de traiter les terres issues des plantations et des déblais-remblais liés au projet.

Les membres du conseil participatif réagissent sur plusieurs éléments :

.Il est précisé la nécessité de bien réfléchir à l'éclairage du futur parc au regard de la présence humaine sur le secteur mais en intégrant également les contraintes écologiques sur le secteur (énergies…).Il est mentionné que ce sujet n'a pas été abordé par l'équipe.

.La question de la présence de l'eau soulève plusieurs éléments de débat et plusieurs interrogations :
_La présence de l'eau ne doit pas être uniquement envisagée en tant qu'élément naturel (étang, marais..). En effet, la proximité des gravières et la possibilité d'élargir le parc à terme pourra permettre d'offrir ces espaces d'eau aux futurs usagers du parc.
_La dimension ludique liée à la présence de l'eau doit être travaillée en priorité (jets d'eaux, points pour se rafraichir…) ;

_L'eau doit pouvoir être envisagée comme un lien, une accroche, une continuité entre les deux secteurs de forêt. Au regard de la place disponible, il n'est pas judicieux d'envisager de grandes étendues d'eau.
_.La notion de bassin et d'étang pose des questions de sécurité (notamment dans le cadre d'un parc ouvert).

6 – Un parc réversible

L'espace Pierre de Coubertin est aujourd'hui un espace fragmenté par des espaces sportifs spécialisés. Le parc doit permettre de mettre en place un lieu fort et dessiné de manière à intégrer l'ensemble des éléments qui le compose. Par ailleurs, il s'agit également de concevoir des espaces réversibles capables d'accueillir des usages divers dans le temps.

L'équipe a présenté différents exemples de réversibilité des espaces :
- le parvis des équipements (foire, concerts en plein air, vente de produits bio…) ;
- la grande pelouse (détente, pique nique, jeux de ballons , espaces ensoleillés, espaces ombragés…) ;
- la promenade ;
- le ruban sportif. Il a été proposé de conserver la ligne droite de la piste d'athlétisme et de la retraiter afin de permettre une utilisation multiple (piste d'athlétisme, cheminement du parc, piste d'apprentissage du vélo pour les petits, mini-terrain de basket avec la mise en place d'un panier au bout de la piste….).

7 – Un parc pour tous

L'équipe précise le souhait de proposer un parc fédérateur et un programme capable de fédérer les publics de 7 à 77 ans.

.Les membres du conseil participatif réagissent sur plusieurs éléments :

.La demande est formulée en introduction de l'atelier de prévoir un espace de pétanque pour les ainés.

.La demande formulée par un groupe d'adolescent de prévoir un aménagement pour le skate met en avant la nécessité de bien intégrer la question du public adolescent au sein de cet espace.

8 – Un espace ludique

Le programme de parc urbain proposé par La Fabrique Urbaine doit permettre de dépasser la notion d' « aire de jeux » à plat et « close » telle qu'on les retrouve dans les quartiers de Kingersheim. En effet, il s'agit d'aller vers la constitution d'un « espace ludique ». Il s'agit de proposer un ou deux jeux très spécifiques au parc. Plusieurs exemples sont présentés par l'équipe.

.Les membres du conseil participatif réagissent sur plusieurs éléments :

.Plusieurs adolescents présents au sein de l'atelier ont formulé leur souhait de disposer d'une structure dédiée au skate / roller sur le futur parc. Ces derniers rappellent le succès rencontré par le festival « Surf Attack », festival de sports urbains extrêmes. Il est précisé que le skateboard se décompose en plusieurs disciplines : la pratique dans la rue dite « le street », la « rampe », et le « bol ». Aujourd'hui, il existe un skatepark « street » à Wittenheim. L'offre de bol dans la région est plus rare (absence de structure dans un rayon de 130 km) et pourrait permettre de capter un public large. Le bol est une surface en béton lisse creusée dans le sol. Il existe des structures associatives spécialisées dans la construction de bol dans le cadre de chantiers participatifs.

Un débat est engagé avec La Fabrique Urbaine sur l'opportunité de cet aménagement. Il est rappelé que plusieurs points doivent être regardés :
_la localisation au regard des contraintes de sol et de proximité avec les résidences avoisinantes;
_les dimensions requises et les contraintes de place à l'intérieur du parc ;
_les contraintes de coût au regard du budget de maitrise d'œuvre disponible à court-termes ;

Le débat sur le skatepark permet d'amorcer une réflexion plus globale sur les fonctions, les lieux à prévoir à destination des adolescents. Il est précisé que les adolescents souhaitent aujourd'hui un espace pour se rencontrer et que le parc pourra très bien le permettre. Il est important de noter la proximité avec le Collège pour penser à cet espace.

.L'équipe propose le déplacement des terrains de tennis afin de libérer l'ancrage du parc sur la rue de Pfastatt. Une réunion d'échange spécifique avec les utilisateurs des tennis sera à envisager.

POUR POURSUIVRE L'ECHANGE

L'équipe a rappelé que les pistes de programmes qui venaient d'être débattues ne constituaient en aucun cas le programme définitif mais que celui-ci allait être réfléchi en prenant compte des réflexions du jour.

Rappel de la démarche

_18 février 2010 : forum débat n°1 : présentation publique du diagnostic urbain

_1 avril 2010 : conseil participatif n°1 : échanges avec les habitants sur le diagnostic

_19 avril 2010 : conseil participatif n°2 : échanges autour de la stratégie

La suite du calendrier

_12 mai 2010 : forum débat n°2 : restitution publique des deux premiers conseils participatifs.

_17 juin 2010 : conseil participatif n°3 : échanges autour du programme.

_8 juillet 2010 : forum débat n°3